



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 18 mai 2017

Installation du comité d'orientation stratégique et de développement agricole de La Réunion

Le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) de La Réunion a été installé le mercredi 3 mai 2017.



Co-présidée par le préfet et la présidente du conseil départemental, ce comité est chargé de définir et de valider les grandes orientations politiques de développement agricole, agro-industriel et rural, communes à l'État et au conseil départemental de La Réunion pour la mise en œuvre des programmes de l'Union Européenne.

Le COSDA se réunit en une formation plénière qui comprend 42 membres votants représentatifs du monde agricole réunionnais selon 4 collèges constitués :

Collège 1 : des représentants de l'État et de ses établissements publics, des collectivités et des chambres consulaires (13 membres) ;

Collège 2 : des représentants des secteurs de la production, de la transformation, de la commercialisation, des interprofessions agricoles (10 membres) ;

Collège 3 : des représentants des organisations professionnelles agricoles, des syndicats agricoles, des salariés et des organismes gestionnaires des régimes de protection sociale (10 membres) ;

Collège 4 : des représentants des organismes d'enseignement, de formation, des associations de protection de l'environnement, des consommateurs, des banques, des organismes sanitaires et fonciers (9 membres).

Pour appuyer les travaux des membres votants, des experts pourront être invités, de façon ponctuelle ou permanente, à participer aux différentes sections spécialisées.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Le COSDA plénier se réunit une fois par an. Le COSDA est animé par 3 sections spécialisées présidées par le préfet qui traiteront de sujets plus spécifiques selon un rythme en général mensuel :

la **section 1** examinera le contrôle des structures des exploitations agricoles, les autorisations d'exploiter, l'installation des jeunes agriculteurs, l'économie agricole, les stratégies des filières agricoles et les questions relatives au cheval ;

la **section 2** traitera de l'enseignement, des formations agricoles, de la recherche et des réseaux d'innovation et de transfert agronomique (RITA) ;

la **section 3** sera spécialisée dans les questions d'agroécologie, d'agriculture biologique, de qualité, d'octroi de mentions valorisantes et du suivi du plan écophyto.

Ainsi le COSDA et ses 3 sections spécialisées se substituent aux commissions actuelles qui régissent la politique agricole, en particulier aux CDOA (commission départementale d'orientation agricole) plénière et spécialisée, à la CORPAQ (commission régionale des produits alimentaires de qualité) et à la COREAMR (commission régionale de l'économie agricole et du monde rural).

Le COSDA se réunira de nouveau en session plénière au cours du quatrième trimestre 2017.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

